

BO 26 du 29 juin 2023.



Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Recommandation sur les équivalents français à donner aux acronymes NIMBY et NIABY

NOR : CTNR2313603K

Recommandation

Ministère de la Culture

Depuis de nombreuses années, les acronymes anglais *NIMBY* (*not in my back yard*), littéralement « pas dans mon arrière-cour » ou « pas dans mon jardin », et *NIABY* (*not in anybody's back yard*), littéralement « dans aucune arrière-cour », se sont répandus dans l'usage, en particulier dans les domaines de l'environnement, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

***NIMBY* désigne la position de personnes ou, le plus souvent, de groupes de personnes qui rejettent hors de leur environnement immédiat la réalisation de projets d'installations et d'infrastructures dont elles ne contestent pas nécessairement l'intérêt collectif.**

***NIABY* désigne, quant à lui, la position de personnes qui refusent ces réalisations non seulement dans leur environnement immédiat, mais aussi dans tout autre environnement.**

Pour désigner ces réalités, la Commission d'enrichissement de la langue française recommande d'utiliser en français les termes et expressions :

- « non au projet ici » (Napi), à la place de *NIMBY*,
- et « ni ici, ni ailleurs » (Nina), à la place de *NIABY*.

[Mots clés : urbanisme, environnement aménagement du territoire, NIMBY, NIABY.]